LES CONFESSIONS D'UNE POSSÉDÉE JEANNE FERY (1584-1585)

« L'AN DE GRACE, mil cincq˜cent quatre vingt quatre, le dixieme iour d'Apuril, fut présentée à Monseigneur Illus.me et R.me Archeuesque et Duc de Cambray, Loys de Berlaymont, par M. François Buisseret, Docteur és droicts, Archidiacre du Cambresis, et Official audit Seigneur Illus.me, Sœur Ieanne Fery, eagée de vingt cincq ans, natiue de Sore sur Sambre, Religieuse professe du couuent des sœurs noires de la ville de Mons en Hainaut, diocese dudit Cambray : l'ayant trouuée et apperçeüe empeschée et possessée des malings esprits. A fin qu'il pleust audit Seigneur Archeuesque cognoistre du faict, et aduiser les moyens convenables pour sa deliurance. »

Ainsi débute le *Discours admirable et veritable, des choses advenves en la Ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une Religievse possessee, et depvis delivree*[1]. Ce petit livre, rédigé et publié au lendemain même des événements, par autorité de Louis de Berlaymont, est une source de toute première valeur. Il se divise en deux parties, dont la plus intéressante sera pour nous la relation écrite par Sœur Jeanne elle-même, peu de jours après sa délivrance. Elle raconte l'origine et le développement de la possession diabolique dont elle fut de longues années la victime. Cette autobiographie s'arrête au commencement des exorcismes ordonnés par l'archevêque. Ceux-ci sont décrits en détails, et presque jour par jour, avec les dates, par ceux qui en furent chargés. Sous la direction personnelle de l'archevêque, ces exorcismes furent menés par François Buisseret, ci-dessus nommé, qui deviendrait ensuite et successivement évêque de Namur et archevêque de Cambrai, par Jean Mainsent, chanoine de Saint-Germain à Mons, et quelques autres ecclésiastiques. Ils étaient assistés par un médecin, des religieuses du même couvent, dont l'une, Sœur Barbe Devillers[2], fut constituée sa garde perma-

1. Louvain, JEAN BOGART, 1586, petit in-8, 139 p. On signale aussi une édition à la même date, à Douai. Réédition : *Discours admirable et véritable des choses arrivées en la Ville de Mons en Hainau, à l'endroit d'une Religieuse possédée et depuis délivrée*. Mons, Léopold VARRET, 1745, petit in-8, 135 p. Comme l'indique l'Avis au lecteur, le style a été retouché, sans altérer le sens. Réédition dans la *Bibliothèque infernale* de Bourneville, Paris, s. d. (vers 1880). Bourneville était élève de Charcot.

2. Barbe Devillers fut élue supérieure des sœurs noires, au décès de Jeanne Gossart, en 1585, et le resta jusqu'à sa mort en 1620. Cfr L. DEVILLERS, *Notice sur le couvent des Sœurs Noires à Mons*, Mons, 1874, p. 24. Extrait du *Bulletin du Cercle archéologique de Mons*, 3e série, 6e bull., 1874.